



# Assemblée générale

Cinquante-huitième session

**81**<sup>e</sup> séance plénière

Mercredi 25 février 2004, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Hunte ..... (Sainte-Lucie)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Expression de sympathie adressée au Gouvernement et au peuple du Maroc à la suite du récent tremblement de terre dans ce pays

**Le Président** (*parle en anglais*) : Avant de passer à la question inscrite à notre ordre du jour, je tiens, au nom de tous les membres de l'Assemblée générale, exprimer nos plus profondes condoléances au Gouvernement et au peuple du Maroc pour les tragiques pertes en vies humaines, les blessés graves et les dégâts matériels considérables causés par un tremblement de terre qui s'est produit hier matin, le mardi 24 février 2004. Je voudrais également exprimer l'espoir que la communauté internationale fera preuve de solidarité et répondra promptement et généreusement à toutes les demandes d'assistance.

Je donne la parole au représentant du Maroc.

**M. Bennouna** (Maroc) : Très brièvement, je voudrais, Monsieur le Président, vous exprimer toute la reconnaissance du Gouvernement marocain pour les paroles généreuses que vous venez de prononcer au nom de la communauté internationale et pour les condoléances que vous venez d'exprimer. Je dois dire que depuis hier, après le triste événement que mon pays a connu – ce tremblement de terre qui a fait des centaines de victimes – nous avons eu une expression de solidarité et d'assistance très importante qui nous a réchauffé le cœur, et nous tenons à remercier ici tous

les pays qui ont spontanément répondu et qui ont proposé leur assistance et leur soutien aux victimes.

## Point 124 de l'ordre du jour (*suite*)

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais ensuite à appeler l'attention de l'Assemblée générale sur les documents A/58/688/Add.2 et Add.3, dans lesquels le Secrétaire général informe le Président de l'Assemblée générale que, suite à ses lettres publiées sous les cotes A/58/688 et Add.1, le Paraguay et le Liban ont fait les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note des informations contenues dans ces documents?

*Il en est ainsi décidé.*

## Point 117 de l'ordre du jour (*suite*)

### Questions relatives aux droits de l'homme

#### Note du Secrétaire général (A/58/718)

**Le Président** (*parle en anglais*) : Par sa résolution 48/141 du 20 décembre 1993, l'Assemblée générale a décidé de créer le poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'homme. Le Secrétaire général propose, compte tenu des dispositions de la résolution 48/141 exposées dans sa note, de nommer la juge Louise Arbour, du Canada, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, pour un mandat de quatre ans.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve la proposition du Secrétaire général de nommer la juge Louise Arbour, du Canada, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour un mandat de quatre ans?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Maroc.

**M. Bennouna** (Maroc) : Dans la mesure où j'ai connu et apprécié M<sup>me</sup> Louise Arbour, lorsqu'elle était Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, je tenais absolument à dire à quel point la proposition du Secrétaire général et la décision qui vient d'être adoptée par l'Assemblée générale sont les plus appropriées et les plus judicieuses qui aient été prises pour permettre d'assumer la responsabilité du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

M<sup>me</sup> Arbour a en effet toutes les qualités pour s'acquitter au mieux de cette responsabilité. Universitaire de talent, elle a une pratique approfondie de la science du droit et elle a fait preuve de courage et de lucidité dans la défense des droits fondamentaux de la personne humaine et dans la répression des crimes internationaux les plus graves contre ces mêmes droits. Je suis persuadé que M<sup>me</sup> Louise Arbour pourra faire bénéficier la communauté internationale de tous ses talents et faire progresser ainsi la cause des droits de l'homme en développant notamment l'éducation, la prévention et l'assistance dans un monde qui se réclame d'une grande diversité des cultures et des civilisations. Mais comme nous le savons tous, aucune spécificité culturelle quelle qu'elle soit ne peut justifier l'atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine, hommes et femmes sur un pied d'égalité.

Nous ne pouvons, en ce moment, ne pas évoquer la mémoire du regretté Sergio Vieira de Mello, victime du terrorisme aveugle dans l'une de ses dernières missions humanitaires. Sa disparition nous a tous profondément affectés tout comme elle a marqué notre Organisation de cicatrices dont elle a encore du mal à se relever.

J'aimerais, pour terminer, souhaiter à M<sup>me</sup> Louise Arbour plein succès dans ses nouvelles fonctions, étant persuadé qu'elle relèvera, comme elle l'a dit, les défis qui l'attendent dans l'une des responsabilités les plus difficiles dans le monde actuel.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Paraguay.

**M. Loizaga** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je m'associe aux paroles de solidarité et aux condoléances que vous avez adressées à la délégation marocaine, par l'entremise de son Représentant permanent, au sujet de la tragédie qui vient de frapper le Maroc.

Sans vouloir entrer dans les détails, je m'associe à la déclaration que vient de faire l'Ambassadeur du Maroc au sujet de la nomination approuvée par l'Assemblée générale sur la proposition du Secrétaire général. En sa qualité de membre de la Commission des droits de l'homme, le Paraguay prêtera à M<sup>me</sup> Arbour tout l'appui voulu pour lui permettre d'atteindre ses objectifs et ceux du Haut Commissariat.

Cependant, je voudrais exposer une idée que notre délégation a eue. Nous avons réfléchi à la meilleure manière de la présenter, en tenant compte, Monsieur le Président, de votre souci de revitaliser notre Assemblée générale, non seulement du point de vue de la procédure mais aussi sur le fond, afin de redonner à l'Assemblée générale la place qui lui revient. Nous pensons donc qu'il serait probablement judicieux qu'à l'avenir, même si nous sommes bien au fait de leurs qualités personnelles et professionnelles, les candidats proposés viennent devant cette instance pour se présenter et nous exposer leur programme de travail et leurs objectifs. Sinon, la séance de l'Assemblée générale n'aura plus qu'un objectif purement procédurier. Nous pensons avoir commencé cette tâche, et notre délégation fait donc part de son opinion à l'Assemblée pour que la prochaine fois qu'une nomination sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale, le candidat en question soit invité à nous présenter le programme de travail qu'il compte mettre à exécution.

Je le redis une fois de plus : la Mission du Paraguay à Genève et notre délégation tout entière prêteront leur concours à M<sup>me</sup> Arbour, dont nous connaissons bien les réalisations et les efforts pour promouvoir et défendre les droits de l'homme.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Malaisie.

**M. Mohd Radzi** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, tout d'abord, adresser à mon tour nos condoléances au Gouvernement et au peuple marocains suite au terrible séisme qui a frappé leur pays.

La Malaisie s'associe aux félicitations chaleureusement adressées à M<sup>me</sup> Louise Arbour à l'occasion de sa nomination au poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous sommes convaincus, compte tenu de son impressionnant parcours, de ses qualifications et de sa grande expérience, qu'elle s'acquittera de son mandat du mieux qu'elle pourra. Elle peut compter sur tout notre soutien dans l'exécution de ses nouvelles fonctions.

Je profite également de l'occasion pour signaler une nouvelle fois que le Mouvement des pays non alignés garde la position inébranlable que tous les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés; que la communauté internationale doit les considérer globalement et les traiter tous de la même manière, en les mettant sur un pied d'égalité et en leur accordant le même poids; et qu'il faut tenir compte de l'importance des particularités nationales et régionales et de la diversité historique, culturelle et religieuse.

Il est du devoir des États, quel qu'en soit le système politique, économique et culturel, de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international relatif aux droits de l'homme, à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à la Déclaration et au Programme d'action de Vienne, ainsi qu'aux instruments relatifs aux droits de la femme et autres droits.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de la Bulgarie, Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

**M. Passy** (Bulgarie) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je voudrais exprimer nos condoléances au peuple et au Gouvernement marocains après le séisme qui a frappé ce pays hier.

Au nom du Gouvernement de la République de Bulgarie et en ma qualité de Président en exercice de

l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), j'adresse mes plus vives félicitations à M<sup>me</sup> Louise Arbour pour son élection au poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. L'OSCE est fière qu'une personnalité notable de l'un de nos pays membres ait été élue à cette haute fonction. L'OSCE aimerait continuer comme par le passé à collaborer étroitement avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme, pour la défense de la démocratie, des droits de l'homme et de la tolérance. Je suis heureux d'inviter M<sup>me</sup> Arbour à venir parler au Conseil permanent de l'OSCE à Vienne.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Tunisie, qui va parler au nom du Groupe des États d'Afrique.

**M. Hachani** (Tunisie) : Au nom du Groupe africain, je voudrais à mon tour présenter les sentiments de sympathie du Groupe africain et de ses États membres au Gouvernement et au peuple frère du Maroc suite au tremblement de terre qui a eu lieu récemment et aux pertes humaines et matérielles qui en ont résulté. Le Maroc, pays frère et membre du Groupe africain, a toute notre sympathie et notre appui pour surmonter cette épreuve.

Au nom des États membres du Groupe africain, il m'est agréable d'exprimer toute notre appréciation pour le choix effectué par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de nommer M<sup>me</sup> Louise Arbour en qualité de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous félicitons M<sup>me</sup> Arbour de son élection unanime à ce poste. Nous comprenons que ce choix est dicté par les qualités personnelles et professionnelles de M<sup>me</sup> Arbour et sa large expérience dans les domaines juridique et de la défense des droits de l'homme. Le Groupe africain a appuyé ce choix et ne doute pas que M<sup>me</sup> Arbour, dans l'accomplissement de sa future mission, fera preuve de l'engagement qui l'a toujours caractérisée, allié au jugement politique dont elle est capable.

Le Groupe africain et ses États membres se tiendront derrière le nouveau Haut Commissaire dans la promotion des droits de l'homme, dans leur acception la plus large, et dans leur globalité et leur interdépendance. Nous lui souhaitons beaucoup de succès.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande, qui

va intervenir au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

**M. Ryan** (Irlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom des membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, je m'associe entièrement à votre message de condoléances à l'adresse du Gouvernement et du peuple marocains, après le tragique séisme survenu hier dans ce pays.

Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États se félicite de l'approbation par l'Assemblée générale de la nomination par le Secrétaire général du juge Louise Arbour au poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dont les états de service, au niveau de son pays, le Canada, où elle a siégé à la cour suprême, comme au niveau international, en qualité de procureur de deux Tribunaux pénaux internationaux, pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, ainsi que comme juriste éminente dotée d'une vaste expérience dans le domaine des droits de l'homme, nous semblent la qualifier particulièrement pour la position de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Elle apportera certainement toute son énergie personnelle à sa tâche au sein du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États félicite le juge Arbour de sa nomination et sera heureux de collaborer étroitement avec le nouveau Haut Commissaire à l'avenir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

**M<sup>me</sup> Kang** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Nous aimerions ajouter notre voix, Monsieur le Président, à tous ceux qui ont exprimé leurs condoléances au peuple marocain suite à la catastrophe qui vient de le frapper. Tous nos vœux l'accompagnent dans les efforts qu'il déploie pour se relever de cette grande tragédie.

Nous voudrions à cette occasion ajouter notre voix à celle des autres membres qui ont salué l'approbation par l'Assemblée générale de la nomination du juge Arbour au poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Nous pensons également qu'elle est tout à fait qualifiée, par son expérience internationale et nationale, pour assumer les responsabilités de ce poste très important. Elle apporte avec elle, en effet, les qualités d'expérience, de sagesse, de courage et de clairvoyance qui sont nécessaires pour s'acquitter du mandat de ses très importantes fonctions. La République de Corée l'assure de tout son appui dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 117 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 10 h 25.*